

Mis en ligne le : 20/12/22
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 13 décembre 2022

Délibération N° : 2022/12/13/05

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le six décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 16 - votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, TOURBOT, SÉNÉ, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY.

Absents et excusés : Mmes NOWAK (pouvoir à M. GOALEC), MAUBIAN (pouvoir à Mme SÉNÉ) et MM BLONS (pouvoir à Mme BROCHAIN), AVETAND et GARAUULT.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA CAPLD

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39-1,

Monsieur Bernard GOALEC, Maire, rappelle l'importance de la mutualisation amorcée ces dernières années entre les communes du territoire et la Communauté. Il présente, aux membres du Conseil Municipal, les principaux services mutualisés :

- Instruction des autorisations du droit des sols,
- Commande publique,
- Informatique,
- Garage,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Accompagnements à la recherche de financement,
- ...

Le nouveau schéma de mutualisation cible également de nouveaux domaines ou le renforcement d'autres comme :

- La mise à disposition d'une « ressource sociale »,
- La poursuite de la mutualisation du service informatique,
- La poursuite de la mutualisation des écoles de musique,
- L'animation d'un réseau enfance-jeunesse,
- La création d'un réseau de médiathèque,
- ...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du schéma de mutualisation,

Émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation proposé par la CAPLD.

Le secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC



Le Maire,
Bernard GOALEC

